




L'Urssaf vous accompagne...

Vos questions... nos réponses

- Comment me connecter à mon espace personnel ?
→
 - Mon **identifiant** correspond à mon numéro de sécurité sociale complet
 - Mon **mot de passe** m'a été communiqué lors de mon affiliation
- Et si mes données personnelles changent ?
→
 - Je **modifie** mes données depuis mon espace personnel
- Quand dois-je déclarer mes recettes et comment payer mes cotisations sociales ?
→
 - Je dois effectuer ma déclaration chaque trimestre avant la **date d'exigibilité** même si celle-ci est à zéro, soit : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre
 - Simultanément, je **valide mon télépaiement**



Le seuil n'est déductible **qu'une seule fois**, lors de l'année d'affiliation et ne s'applique plus les années suivantes, tandis que l'abattement se reporte **automatiquement** à chaque déclaration. (abattement : 87% pour la location tourisme meublés, 60% pour les autres locations)

- Dans quel(s) cas dois-je demander la radiation de mon compte ?
→
 - Je cesse totalement mon activité de location
 - Je vends l'ensemble de mes biens liés à l'Économie collaborative
 - Je change de régime social au 1^{er} janvier (ex : dépassement du plafond de 82 800€) : je **préviens le Centre National de l'Économie Collaborative avant la fin de l'année N.**
- Comment faire valoir mes droits ?
→
 - Je demande **mon attestation** annuelle auprès du Centre National de l'Économie Collaborative en février de l'année N+1
 - Je remets cette attestation aux différents organismes sociaux (CPAM, CARSAT)

